

COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Relatif au préavis No 17/2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

La Commission des Finances, composée de Messieurs François ESSELBORN, Jean FLACH, Pietro IZZO et Mathieu WOLFF s'est réunie en date du mardi 18 novembre 2025 dans les bureaux de la Municipalité afin d'étudier le **préavis No 17/2025** relatif à la « **Reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN)** » par notre Commune.

Notre Commission a été reçue par Messieurs Nicolas RAY Vice-Syndic et Monsieur Frédéric GUILLOUD, Conseiller Municipal.

Nous les remercions tous les deux pour leurs documents et explications complètes, claires et très intéressantes.

Le 5 mars 2025 le Conseil Intercommunal de Région de Nyon a accepté le préavis 47/2025 portant sur le DISREN. Les Conseils Communaux des communes membres, dont Arzier-Le Muids, sont maintenant invitées à se prononcer individuellement sur sa reconduction.

Si actuellement aucun financement n'a été effectué par le DISREN dans notre commune, il a permis de financer des infrastructures diverses qui ont profité à tous les habitants du district, y compris pour les habitants de notre Commune fréquentant les bords du Leman.

A ce sujet, la Municipalité actuelle entend déposer des demandes de soutien pour la réfection du chalet du Vermeilley qui représente un intérêt agrotouristique régional non négligeable ainsi que pour la construction d'une salle de gymnastique triple au CSI Le Bix qui profitera aux différents élèves et clubs sportifs de la région proche.

Le coût de reconduction du dispositif d'investissement solidaire du DISREN sur forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde) figure au budget 2026 pour un montant de :

CHF 97'500.--

(Originellement CHF 195'000.--) soit $\frac{1}{2}$ point d'impôt selon demande précédente de la Commission des Finances).

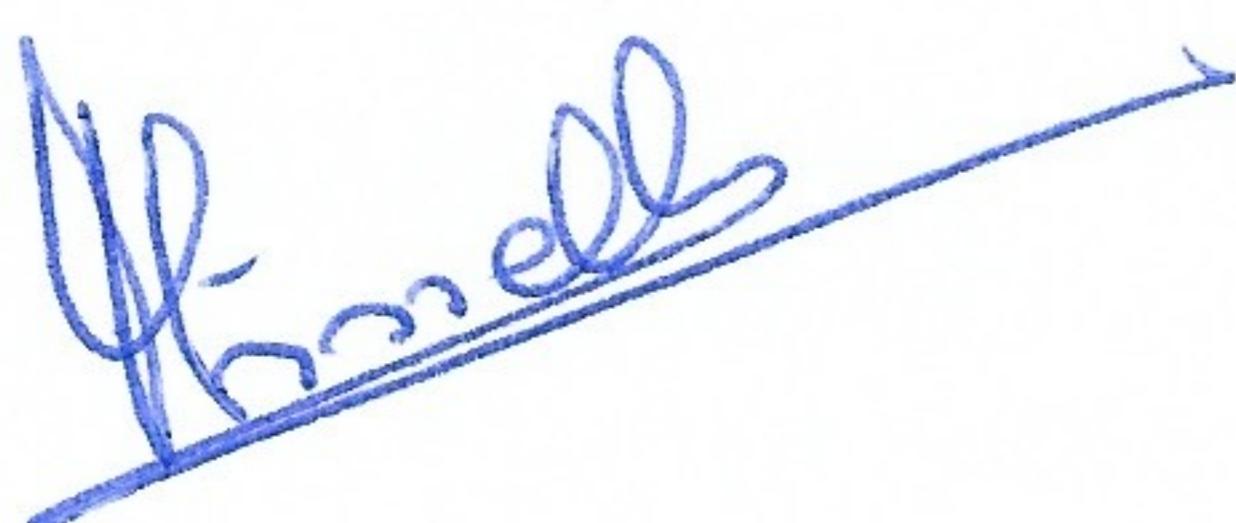
Pour ce qui concerne la reconduction du financement solidaire ; celui-ci dépendra de la décision du Conseil intercommunal qui cumulativement devra obtenir la majorité simple des Communes et qualifiée des 2/3 des voix.

Il en est de même pour la demande aux Communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF par habitant et de 50% sur les rentrées IGI (impôt sur les gains immobiliers) - DMU (droits de mutations) lissés sur les trois dernières années.

La reconduction de ces deux points ne sont pas chiffrés dans le Budget 2026 car ils n'entreront en vigueur qu'en 2026 lorsque cumulativement ils auront été validés par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Après en avoir délibéré, au vu de ce qui précède et sur la base des explications qu'elle a reçues, la Commission des Finances recommande, à l'unanimité des membres présents, au Conseil Communal d'Arzier-Le Muids d'accepter le préavis No 17/2025: «Reconduction du Dispositif d'Investissement Solidère de la Région Nyonnaise (DISREN)»§ tel que proposé.

François ESSELBORN (Rapporteur)



Jean FLACH



Pietro IZZO



Mathieu WOLFF

